

Madame, Monsieur,
La Communauté de Communes bâtit activement son PLU (plan local d'urbanisme intercommunal) et j'aurai l'occasion de présenter début octobre l'état des travaux à l'ensemble des élus du territoire avant notre déplacement dans chaque commune. Nous voulons, en effet, échanger avec chaque conseil municipal concernant le développement de l'habitat avant une présentation future à toutes les personnes intéressées.

Ce document d'urbanisme a été conçu en tenant compte de la construction du canal Seine Nord Europe et nous avons besoin de sa construction afin de ne pas bloquer le développement de nos communes. Nous continuons, par ailleurs, à favoriser l'essor économique de nos 64 collectivités en aidant les commerçants et artisans comme vous aurez l'occasion de le découvrir à la lecture de ces pages. De même, nous animerons notre territoire sur le plan

culturel avec d'abord l'organisation des portes ouvertes des ateliers d'artistes mais aussi avec la venue d'une artiste en résidence. Bonne lecture à toutes et à tous ; sachez bien que nous voulons faire de notre territoire une terre accueillante et toujours plus vivante. Nous aurons l'occasion de le préciser avec les emplois qui se dessinent dans les mois qui viennent, notamment au sein de notre zone économique à Bapaume.

Jean-Jacques COTTEL,
Maire de Bapaume,
Président de la Communauté de Communes du Sud-Artois.



Des travaux sur votre habitation... quelles démarches préalables ?

De nombreux travaux effectués sur votre maison d'habitation sont soumis à une autorisation d'urbanisme. Lorsque vous souhaitez installer un abri de jardin, rénover votre façade ou votre toiture, changer vos menuiseries, poser une clôture, installer une piscine, faire une extension..., vous devez vous rapprocher de votre mairie afin de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme. La non-déclaration de travaux expose les propriétaires à des poursuites devant les tribunaux compétents. La demande varie en fonction de

l'importance des travaux et le schéma ci-après renseigne l'acte d'urbanisme à déposer en fonction des travaux envisagés. Il est important de noter que lorsque la surface de plancher construite (garage non compris) excède 150 m², ou si votre extension vous conduit à dépasser les 150 m², vous devez recourir à un architecte.

La mairie reste le guichet unique en matière d'urbanisme. L'ensemble des pièces de vos dossiers doit y être déposé (exception faite pour les Bapalmois qui doivent déposer leurs dossiers à la Communauté de Communes). Toutefois, votre

demande d'urbanisme sera instruite par le service instructeur de la Communauté de Communes du Sud-Artois. Pour répondre à vos interrogations, des permanences sont prévues dans les locaux de l'intercommunalité (sur rendez-vous de préférence). Les horaires des permanences sont les suivants :

- Le lundi de 8h30 à 12h30
- Le mercredi de 13h30 à 17h30 (les semaines paires)
- Le jeudi de 13h30 à 17h30
- Le vendredi de 8h30 à 12h30 (les premiers et troisièmes vendredis du mois)

Trois agents de l'intercommunalité se tiennent à votre disposition pour répondre à vos attentes, Estelle DUVAL, instructrice encadrante de l'instruction du droit des sols, Nathanaëlle LAHARRAGUE et Valérie PAGNEN, instructrices des autorisations du droit des sols.

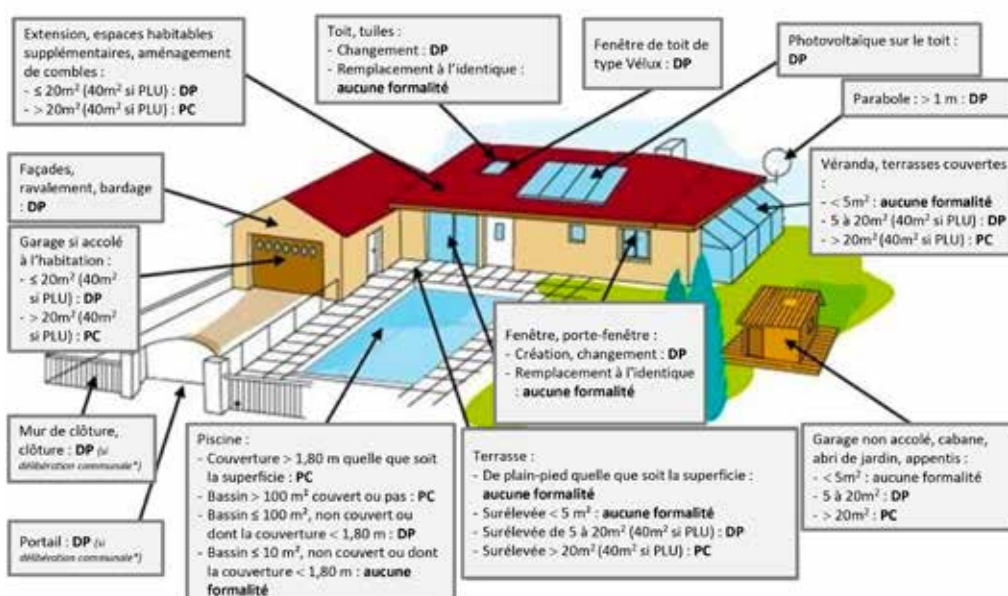
La mission du service instructeur est de vérifier la conformité de votre projet par rapport au document d'urbanisme. Votre commune peut être couverte par un Plan Local d'Urbanisme intercommunal, un Plan Local d'Urbanisme ou une Carte Communale. Lorsqu'aucun document d'urbanisme n'a été approuvé, c'est le Règlement National d'Urbanisme qui s'applique et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer se chargera alors de l'instruction de votre dossier.

Il est important de noter que de nombreux travaux sont assujettis à la taxe d'aménagement ou à la redevance d'archéologie préventive. Par exemple, les abris de jardin sont taxés mais également les carports en fonction du nombre de places de stationnement créé.

Vous disposez également de nombreuses informations relatives aux démarches d'urbanisme sur le site internet suivant : www.service-public.fr, rubrique «logement».

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le service ADS de la Communauté de Communes au 03 21 59 17 17

Permis de construire (PC) ou déclaration préalable (DP) : quelle autorisation demander pour vos travaux ?



* Pour les clôtures et portails, une DP est à demander si la commune a délibéré sur la nécessité d'encadrer l'autorisation de clôturer d'un acte d'urbanisme, sauf pour les communes disposant d'un secteur protégé, dans le champ de visibilité d'un monument historique où il y a obligation de DP. Pour autant, même s'il n'y a pas de DP, la clôture comme le portail devant respecter les prescriptions du PLU ou PLU.

Entreprendre

Le comité d'attribution « Entreprendre en Sud-Artois », en partenariat avec l'association « Initiative Ternois Artois 7 Vallées », acteur local pour un développement local, s'est réuni le 8 septembre 2017.

Ce comité étudie les dossiers réalisés par des acteurs économiques, dans le cadre de la création ou du développement de leur activité, afin de leur allouer une subvention.

Une enveloppe globale de 5 900 € a été accordée par la Communauté de Communes du Sud-Artois, qui souhaite ainsi continuer à

accompagner et à aider, les entreprises de son territoire.

Quatre entreprises : « Mon Coiffeur Exclusif », « MG Taxi », « MAÉ » et « la SAS LAMOTTE » ont ainsi soumis leur projet au comité et se sont vu remettre une aide financière par chèque. Cette aide correspond à la subvention accordée par le Président de la Communauté de

Communes Jean-Jacques COTTEL, et le Président d'Initiative Ternois Artois 7 Vallées Luc CLABAUT.

M. DE REU, Vice-Président en charge du Développement Economique, était également présent pour féliciter les lauréats.

ECONOMIE



Jean-Jacques LAMOTTE

ACHIET-LE-GRAND

En 2013, Monsieur LAMOTTE se lance dans la création de son auto-entreprise « aménagement et décoration d'intérieur ». Après 3 ans d'activité, Monsieur LAMOTTE s'est constitué une clientèle, et son besoin de développement l'amène à changer de statut. Désormais en SAS, il a recruté un salarié. Sa notoriété s'est faite, principalement par le bouche à oreille, et grâce à la diversité des services proposés. L'artisan propose son expertise en aménagements ou réaménagements d'intérieur, créations complètes de pièces, poses de parquets et revêtements de sol, peintures intérieures et extérieures,

créations et modifications de cuisines et salles de bains...

Pour répondre aux besoins de ses clients, localisés principalement dans un rayon de 20 kilomètres autour d'Arras, M. LAMOTTE réalise actuellement les démarches nécessaires à l'obtention de la qualification RGE.

En ce qui concerne les projets, la société fera prochainement l'acquisition d'un véhicule et créera une nouvelle embauche en 2018. Objectif : continuer son développement.

Contact 06 30 94 54 53
mail : jj.lamotte@hotmail.fr



MON COIFFEUR EXCLUSIF

BAPAUME



Madame DAVOINE a ouvert son salon « MON COIFFEUR EXCLUSIF », qui est une franchise du groupe VOGUE, le 11 avril 2017. Après plusieurs années d'expérience dans d'autres régions, en tant que salariée, responsable ou à son propre compte, elle décide, forte de son savoir-faire, d'installer son activité à Bapaume.

Valérie DAVOINE s'attache à vous accueillir dans une

ambiance chaleureuse et conviviale, en vous offrant des produits de qualité et des services à prix abordables. Elle est entourée de Sandrine, salariée à temps plein, et Manon en contrat d'apprentissage.

Au mois d'octobre 2017, pour fêter ses 6 mois d'installation, 10% de réduction vous seront offerts sur toutes prestations.

Contact 03 59 25 08 11

en Sud-Artois

MG TAXI

VAULX-VRAUCOURT

Ambulancier dans différentes sociétés pendant dix ans, Mickaël GORALIK crée sa société « MG Taxi » en 2009, avec son père Zbigniew et deux véhicules. Il développe son activité et sa clientèle, puis il décide en septembre 2014 de développer une seconde activité : le dépannage spécialisé pour les deux roues avec un véhicule adapté et avec l'agrément des assurances.

« MG Taxi » devient alors « SAS MG Taxi – MG Dépannage ». La société compte aujourd'hui quatre chauffeurs et une secrétaire. Le 2 avril 2016,

devenu point-relais Europcar et Rent a Car, M. GORALIK propose des voitures de location. La majorité de sa clientèle se situe dans un rayon de 30 km autour de Vaulx-Vraucourt. Il travaille en lien avec les caisses d'assurance maladie, les compagnies d'assurance et d'assistance et assure les rapatriements en cas de panne ou d'accident. A cela s'ajoutent des transports scolaires, de colis et le dépannage spécialisé deux roues.

Contact 06 64 96 03 03
mail : mgtaxi62@gmail.com



MAÉ

BAPAUME



Sylvie DUBRAY a créé sa boutique de prêt à porter « MAÉ » en avril 2017.

Responsable de la boutique de lingerie « Coquin-Coquine » pendant 13 ans, elle a eu envie d'innover et de créer une boutique atypique. Elle propose désormais des vêtements originaux de style « SHABBY ». Il lui semblait nécessaire de répondre à une demande différente pour se démarquer. C'est chose faite ! Et les clients ont répondu présents. Elle propose ainsi des marques dont elle a l'exclusivité comme

RHUM RAISIN, MYRINE, VENDULA LONDON pour le prêt à porter, et PRIMA DONNA ou encore LISE CHARMELE pour la lingerie. Vous pouvez également retrouver dans sa boutique des accessoires originaux, et prochainement des bijoux. Située au cœur de Bapaume au 2 rue d'Arras, Sylvie DUBRAY vous accueille, du mardi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00.

Vous pouvez également consulter sa page Facebook « Mae prêt à porter ».

PROCHAINEMENT

La Communauté de Communes du Sud-Artois, en partenariat avec Initiative Ternois Artois 7 Vallées, organise une **Rencontre Experts sur la création, la reprise et le développement d'entreprise.**

Cette rencontre s'adresse à toutes personnes souhaitant créer, reprendre ou développer une entreprise dans le but de :

- Sensibiliser à la création ou à la reprise d'une entreprise
- Trouver un accompagnement adéquat
- Faciliter la relation avec les partenaires locaux
- Trouver des financements
- Faciliter l'implantation de projets
- Faciliter la réinsertion
- Faciliter le développement de l'entreprise
- Trouver des conseils auprès des professionnels et experts régionaux.

Retrouvez nous dans l'édition du mois de novembre pour d'autres informations...

Mardi 21 novembre 2017
de 14h00 à 17h30
Salle Isabelle de Hainaut
à BAPAUME

Les portes ouvertes des ateliers d'artistes

Samedi 7 et dimanche 8 octobre, la Communauté de Communes vous propose les Portes Ouvertes des Ateliers d'Artistes, à la salle des fêtes de Bertincourt.

Cette manifestation organisée par le Département du Pas-de-Calais vise à promouvoir la créativité en arts plastiques tant pour les amateurs que pour les professionnels. À travers cet événement, les talents de notre territoire du Sud-Artois sont rassemblés, quelles que soient leurs disciplines. Devenue un rendez-vous artistique annuel

incontournable, cette manifestation invite à découvrir les univers des créateurs. L'occasion idéale de rencontres et de partages.

Samedi 7 octobre de 10h à 12h et de 14h à 19h

Dimanche 8 octobre de 10h à 12h et de 14h à 17h



Les artistes en résidence dans le Sud-Artois

CULTURE



Julie Maresq

La Communauté de Communes du Sud-Artois s'est engagée pluriannuellement avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles Hauts-de-France pour un Contrat Local d'Éducation Artistique (CLÉA).

Après les résidences de l'année dernière avec Sebastian Dice-naire (poète) et Christian Vasseur (musicien), la CCSA accueille cette année une photographe et un chorégraphe. Ces deux ar-

tistes seront présentés aux partenaires intéressés lors d'une rencontre programmée le mercredi 4 octobre.

La première artiste retenue s'appelle Julie Maresq.

Son travail consiste en un regard sur ce(ux) qui l'entoure(nt). Elle s'interroge sur la manière dont les individus interagissent avec leur environnement. Elle a ainsi une réflexion sociale, sociétale et politique. Les groupes stéréotypés sont ses moteurs de travail. Elle décale le regard, essaie de mon-

trer la complexité de préjugés de départ, en utilisant une esthétique forte marquée par l'histoire de la peinture et de la photographie. Son projet est de « regarder son territoire avec un œil nouveau ».

Retrouvez ses créations sur www.juliemaresq.com

Julie Maresq sera présente dans le Sud-Artois entre le 6 novembre 2017 et le 21 mars 2018.

Vous pouvez la contacter par mail à : juliemaresq@yahoo.fr

Afshin Ghaffarian

Afshin Ghaffarian est un metteur en scène et chorégraphe d'origine iranienne. Il a fondé la compagnie des Réformances, dont le nom est né de l'association des mots « réforme » et « performance », signe d'une volonté de lutter contre l'inertie et l'habitude.

L'artiste est né à Mashhad en Iran. Attiré très tôt par la pratique artistique, il commence une formation théâtrale avant de se former au métier d'acteur et d'obtenir un di-

plôme de cinéma. Il part ensuite à l'Université de Téhéran où il découvre la danse contemporaine en tant qu'élève acteur. Passionné par cette discipline, il en acquiert les bases via internet, en visionnant les vidéos de chorégraphes. Il fonde alors une compagnie underground qui répétait dans la salle de prière d'une école. En 2007, il présente « Médée », performance unique réalisée en plein désert devant un public choisi, loin des espaces conventionnels. Un film inspiré de cette histoire est sorti en salles en 2016 : « Desert Dancer ».

En 2009, Afshin quitte son pays pour présenter « Strange but true », partition de théâtre corporel pour deux danseurs et un musicien. Son voyage le conduit en France où il vit désormais et participe à de nombreux projets.

Découvrez son parcours sur www.reformances.com.

Afshin Ghaffarian sera présent dans le Sud-Artois du 22 janvier au 15 mai 2018. Vous pouvez d'ores et déjà le contacter par mail à : afshin@reformances.com

